



Le 4 mars 2026

SCANDIUM CANADA ANNONCE L'AUGMENTATION DE SON PLACEMENT PRIVÉ PAR VOIE DE PRISE FERME D'UNITÉS EN VERTU DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ À 15 MILLIONS DE DOLLARS

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

MONTREAL, QUÉBEC – Scandium Canada Ltée (TSX-V : SCD) (la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'en raison d'une forte demande des investisseurs, elle a conclu un amendement à la convention avec Research Capital Corporation (« **RCC** »), à titre de chef de file et seul teneur de livres, agissant pour son propre compte et pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement avec RCC, les « **Preneurs fermes** »), afin d'augmenter la taille de son placement par voie de prise ferme préalablement annoncé, aux termes de laquelle les Preneurs fermes ont désormais convenu d'acheter, sur la base d'un placement ferme (*bought deal*), 68 182 000 unités de la Société (les « **Unités** ») à un prix de 0,22 \$ CA par Unité (le « **Prix d'émission** »), pour un produit brut total revenant à la Société de 15 000 040 \$ CA (le « **Placement** »).

Chaque Unité sera composée d'une action ordinaire du capital de la Société (une « **Action ordinaire** ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société (un « **Bon** »). Chaque Bon donnera droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société (une « **Action visée par le Bon** ») à un prix de 0,30 \$ CA par Action visée par le Bon, pour une période de 30 mois à compter de la date de clôture (telle que définie aux présentes).

La Société a convenu d'accorder aux Preneurs fermes une option (l'« **Option des Preneurs fermes** »), exerçable en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la date de clôture, leur permettant de vendre jusqu'à 10 227 300 Unités additionnelles aux mêmes conditions, pour un produit brut additionnel pouvant atteindre 2 250 006 \$ CA. Le Placement sera réalisé conformément aux modalités d'une convention de prise ferme devant être conclue entre la Société et les Preneurs fermes.

Le produit net tiré de la vente des Unités sera utilisé par la Société (i) pour les dépenses de projet et les travaux relatifs au projet Crater Lake; (ii) pour les travaux de développement et de pré-commercialisation des alliages Al-Sc exclusifs de la Société; et (iii) à des fins générales de la Société et de fonds de roulement.

Les Unités seront émises en vertu de « dispense pour financement d'un émetteur coté » prévue aux termes des modifications apportées par la Décision coordonnée 45-935 – Dispenses de certaines conditions de la dispense pour financement d'un émetteur coté à (i) l'*Instruction nationale 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« **Instruction nationale 45-106** »), telles qu'énoncées à la partie 5A de celle-ci, à l'égard des souscripteurs résidant au Canada, à l'exception du Québec; et (ii) le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« **Règlement 45-106** »), et collectivement avec l'Instruction nationale 45-106, le « **Règlement 45-106** », telles qu'énoncées à la partie 5A de celui-ci, à l'égard des souscripteurs résidant au Québec. Les titres

émis dans le cadre du Placement devraient être librement négociables immédiatement conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières applicable lorsqu'ils sont vendus à des souscripteurs résidant au Canada. Les Unités pourront également être offertes aux États-Unis ou à des personnes américaines, ou pour leur compte ou bénéfice, en vertu d'une ou de plusieurs dispenses des exigences d'inscription prévues par la *Securities Act of 1933* des États-Unis, telle que modifiée (la « **Loi américaine sur les valeurs mobilières** »), ainsi que dans des territoires situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis, dans le cadre de placements privés ou de mécanismes équivalents, dans chaque cas conformément aux lois applicables, pourvu qu'aucun prospectus, déclaration d'inscription ou autre document similaire ne soit requis dans ces territoires.

La clôture du Placement est prévue aux alentours du 17 mars 2026, ou à toute autre date dont pourraient convenir la Société et les Preneurs fermes (la « **Date de clôture** »). La réalisation du Placement est assujettie à certaines conditions de clôture, y compris, sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations requises, notamment l'approbation de la bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »).

À titre de rémunération pour leurs services, la Société a convenu de verser aux Preneurs fermes une commission en espèces pouvant atteindre 6 % du produit brut total du Placement (y compris le produit brut provenant de tout exercice de l'Option des Preneurs fermes). La Société a également convenu d'émettre aux Preneurs fermes des bons non transférables (les « **Bons du placeur** ») représentant jusqu'à 6 % du nombre d'Unités vendues dans le cadre du Placement (y compris les Unités vendues à la suite de l'exercice de l'Option des Preneurs fermes). Chaque Bon du placeur donnera droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société à un prix d'exercice de 0,22 \$ CA, pour une période de 30 mois suivant la Date de clôture. Les Bons du placeur seront assujettis à une période de restriction légale de quatre mois et un jour (y compris les actions ordinaires pouvant être émises à la suite de l'exercice de ces Bons du placeur, si ceux-ci sont exercés avant l'expiration de la période de restriction).

Un document d'offre amendé et refondu relatif au Placement (le « **Document d'offre** ») est disponible sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse <https://scandium-canada.com/>. Les investisseurs éventuels sont invités à lire le Document d'offre ainsi que les autres documents figurant sur le profil SEDAR+ de la Société avant de prendre une décision d'investissement.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de titres dans tout territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris tout titre aux États-Unis d'Amérique. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États Unis ou pour leur compte ou leur bénéfice, sauf s'ils sont inscrits en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables, ou si une dispense de ces exigences d'inscription est disponible. Les termes « États-Unis » et « personnes des États Unis » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S sous la Loi américaine sur les valeurs mobilières.

À propos de Scandium Canada Ltée

Scandium Canada (TSX-V : SCD) est une société publique dont l'objectif ultime est de mettre en production la principale source primaire de scandium au monde pour permettre le développement et la commercialisation d'alliages aluminium-scandium (Al-Sc). La Société s'appuie sur sa filiale

dédiée au développement d'alliages Al-Sc et sur le développement de son projet minier Crater Lake afin de répondre aux besoins croissants en matériaux plus légers, écologiques, durables et performants. L'entreprise vise à devenir un leader du marché du scandium tout en s'engageant à bâtir une économie plus responsable grâce à l'innovation et l'agilité.

Énoncés prospectifs

L'information contenue aux présentes constitue de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. L'« information prospective » comprend notamment, sans s'y limiter, des déclarations concernant les activités, événements ou développements que la Société prévoit ou anticipe survenir dans l'avenir, y compris, sans limitation, des déclarations relatives à la réalisation du Placement; au produit brut prévu du Placement; à l'utilisation prévue du produit du Placement; à l'exercice éventuel de l'Option des Preneurs fermes; à la date de clôture anticipée du Placement; à l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres requises, y compris l'approbation de la Bourse, ainsi qu'à toutes les déclarations figurant au paragraphe « À propos de Scandium Canada Ltée. » ci-dessus, lequel décrit essentiellement les perspectives de la Société. De façon générale, mais non systématique, l'information prospective peut être identifiée par l'emploi de termes tels que « prévoit », « s'attend à », « est censée », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit », ou par des variantes de ces termes et expressions, ou encore par l'indication que certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient », « peuvent », « devraient », « seraient » ou « seront » pris, survenir ou être réalisés, ou par la forme négative de ces expressions.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent s'avérer inexactes. Beaucoup de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et les événements futurs, pourraient sensiblement différer de ce qui est présentement anticipé par la Société. Ces facteurs de risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que ces énoncés changent de façon importante, ainsi que les hypothèses retenues pour développer de tels énoncés sont décrites dans la documentation de divulgation de la Société sur le site web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les efforts de la direction de développer le projet de Crater Lake et, plus généralement, les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Les lecteurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque important et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont concernés par ces mises en garde et ceux faits dans nos autres dépôts auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les

événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les Politiques de la Bourse de croissance TSX) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ou de la véracité du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Scandium Canada Ltée

Guy Bourassa

Chef de la direction

Téléphone: +1 (418) 580-2320

Courriel: info@scandium-canada.com

Site web: <https://scandium-canada.com>

LinkedIn: Scandium Canada Ltd.

X: @ScandiumCanada

Facebook: Scandium Canada

Instagram: @scandiumcanada